

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
AUTORITE TRANSITOIRE DE REGULATION DES  
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
-----  
SECRETARIAT EXECUTIF  
-----  
DIVISION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE  
-----

RAPPORT DU RECENSEMENT DES CYBERS CAFES EN ACTIVITE AU  
BENIN

*Octobre 2010*

## SOMMAIRE

<b>I - INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>II- GENERALITES</b> .....	<b>4</b>
2.1- OBJECTIFS DU RECENSEMENT .....	4
2.2- AIRE DE L'ETUDE .....	4
2.3- POPULATION ENQUETEE .....	4
2.4- PERSONNEL DE TERRAIN .....	4
2.5- PERIODE DU RECENSEMENT .....	5
<b>III - TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES</b> .....	<b>6</b>
<b>IV - RESULTATS DU RECENSEMENT</b> .....	<b>6</b>
4.1- AU PLAN NATIONAL .....	6
4.2- PAR DEPARTEMENT .....	12
4.2.1- ALIBORI .....	12
4.2.2 - ATACORA .....	13
4.2.3- ATLANTIQUE .....	14
4.2.4- BORGOU .....	15
4.2.5 - COLLINES .....	15
4.2.6- COUFFO .....	16
4.2.7 - DONGA .....	17
4.2.8- LLITTORAL.....	17
4.2.9 - MONO .....	18
4.2.10- OUEME .....	19
4.2.11 - PLATEAU .....	20
4.2.12- ZOU .....	21
<b>V-DIFFICULTES RENCONTREES</b> .....	<b>22</b>
<b>VI-RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>22</b>
<b>VII- CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>
<b>VIII-ANNEXES</b> .....	<b>25</b>

## I- INTRODUCTION

Conformément au Programme d'Activités exercice 2010 de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications, il a été prévu la mise en place d'une base de données sur le secteur des postes, télécommunications et TIC au Bénin. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'activités et surtout en vue de disposer d'une part d'une base de données fiable pour mener les actions de lutte contre la cyber criminalité dans notre pays et d'amener d'autre part les cybers cafés en activité au Bénin à opérer conformément aux textes en vigueur, notamment l'arrêté N°044/MCTIC/DC/SG/CTJ/DGER/SA du 29 décembre 2008 qui fixe la liste et les modalités de déclaration d'exploitation commerciales des services à valeur ajoutée, l'ATRPT a organisé du 15 au 19 septembre 2010 une vaste campagne de recensement de tous les acteurs qui interviennent dans le secteur de la fourniture du service Internet au Bénin.

Cette opération a été conduite par la Division des Etudes et de la Prospective (DEP) du Secrétariat Exécutif de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.

Le présent rapport expose d'une part la méthode de collecte des données sur le terrain et la méthodologie de traitement des données, et d'autre part, les résultats obtenus.

## II- GENERALITES

### 2.1. Objectifs du recensement

Les objectifs assignés à cette mission sont les suivants :

- Recenser tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) au Bénin ;
- Recenser tous les Fournisseurs de Services Internet au Bénin (y compris les cybers cafés) ;
- Mettre en place une base de données fiable sur les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et Fournisseurs de Services Internet (FSI) en activité au Bénin.

### 2.2. Aire de l'étude

En se basant sur le constat selon lequel le développement des TIC est un phénomène prioritairement urbain avant d'étendre ses tentacules vers le milieu rural, le recensement bien qu'étant national (couvrant les 77 communes du Bénin) a mis un accent particulier sur les communes à statuts particuliers que sont Cotonou, Porto Novo et Parakou de même que celles en expansion à savoir : Abomey- Calavi et Ouidah.

La répartition des zones de collecte est jointe en annexe 1.

### 2.3. Population enquêtée

La population enquêtée est constituée des gérants et responsables des Cybers Cafés.

Mais avant de parvenir à cette population d'échelon inférieur, il a été procédé à une enquête sommaire auprès des fournisseurs de service Internet que sont : Bénin Télécoms (BTSA), ISOCEL TELECOMS, OTI, PHARAON TELECOMS, ALINK TELECOMS, CONNECTEO et EPHORBIA.

### 2.4. Personnel de terrain

Le personnel de terrain est composé d'agents recenseurs et de superviseurs.

Au total, soixante dix (70) agents recenseurs ont été répartis dans les soixante dix sept (77) communes du Bénin.

La liste de répartition des agents recenseurs est jointe en annexe 5.

**L'agent recenseur** a principalement pour tâche d'interviewer le (la) gérant(e) et /ou le (la) responsable du cyber café, puis de remplir pendant les interviews les questionnaires conformément aux instructions reçues durant la formation.

Chaque zone de recensement constitue l'aire de travail de l'agent recenseur. Dans sa zone de recensement, l'agent recenseur est appelé à :

- ✓ expliquer aux responsables de l'unité économique enquêtée (ici, le cyber café), les objectifs de l'enquête, son intérêt pour l'Autorité de Régulation, pour la communauté et ses procédures ;
- ✓ susciter et recueillir le consentement verbal du responsable et/ou gérant du cyber café ;
- ✓ réaliser les interviews ;
- ✓ faire vérifier ses questionnaires au jour le jour par le superviseur, et retourner au besoin dans les cybers cafés pour les informations complémentaires ;
- ✓ rédiger et déposer (48 heures après la mission ou la fin de la collecte) un rapport indiquant les constats par rapport aux objectifs de la collecte et les éléments matériels ramenés du terrain.

Le superviseur, généralement cadre de la Division des Etudes et de la Prospective, au-dessus de l'agent recenseur est chargé de veiller au bon déroulement de la collecte des données dans tous les secteurs de supervision de son ressort. La supervision consiste à :

- ✓ effectuer les contacts préliminaires nécessaires avec les autorités administratives ;
- ✓ encadrer techniquement le personnel de terrain ;
- ✓ s'assurer de l'application correcte des divers aspects de la collecte des données ;
- ✓ aider les équipes à résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain ;
- ✓ récupérer après une dernière vérification les questionnaires correctement et entièrement remplis, puis les acheminer à la DEP ;
- ✓ concevoir le masque de saisie des données ;
- ✓ participer à l'apurement des données et à la mise en forme des tableaux et à la rédaction du rapport d'analyse.

Le coordonnateur du recensement, Chef Division des Etudes et de la Prospective, assure la coordination de toute l'opération de recensement des cybers cafés. A ce titre, il :

- ✓ dirige chaque soir, la séance de travail destinée à faire le point du déroulement de la collecte avec les superviseurs ;
- ✓ tient informer le Secrétaire Exécutif de l'évolution quotidienne des activités ;
- ✓ coordonne les travaux de la saisie des données, de l'apurement des données et de la mise en forme des tableaux et la rédaction du rapport d'analyse.

## 2.5. Période du recensement

Le recenseur a eu lieu du **15 au 19 septembre 2010.**

### III- TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Les données collectées sur le terrain ont été saisie sous ACCESS et le traitement effectué sous SPSS 17.0.

La mise en forme des tableaux spécifiques a été effectuée sous Microsoft EXCEL 2010.

Entre autres tableaux, nous pouvons citer :

- ✓ le nombre moyen d'ordinateurs par cyber café et par département ;
- ✓ le tarif moyen d'une heure de navigation par cyber café et par département ;
- ✓ la proportion de responsables de cyber café ayant connaissance des textes réglementaires régissant l'activité des Services à valeur ajoutée au Bénin ;
- ✓ la répartition des cybers cafés par statut juridique ;
- ✓ la répartition des cybers cafés en fonction du fournisseur de capacité ;
- ✓ etc.

### IV. RESULTATS DU RECENSEMENT

Au terme de cette campagne de recensement des cybers cafés, d'importants résultats ont été obtenus. Il s'agit de :

#### 4.1. Au plan national

##### 4.1.1. Répartition des cybers cafés par département

Au total, quatre cent vingt neuf (429) cybers cafés ont été recensés pendant l'opération. La répartition de ces cybers cafés par département se présente comme suit :

**Tableau 1 : Répartition des cybers cafés par département administratif**

Départements	Effectif	Fréquence
ALIBORI	7	1,63%
ATACORA	9	2,10%
ATLANTIQUE	93	21,68%
BORGOU	24	5,59%
COLLINES	6	1,40%
COUFFO	6	1,40%

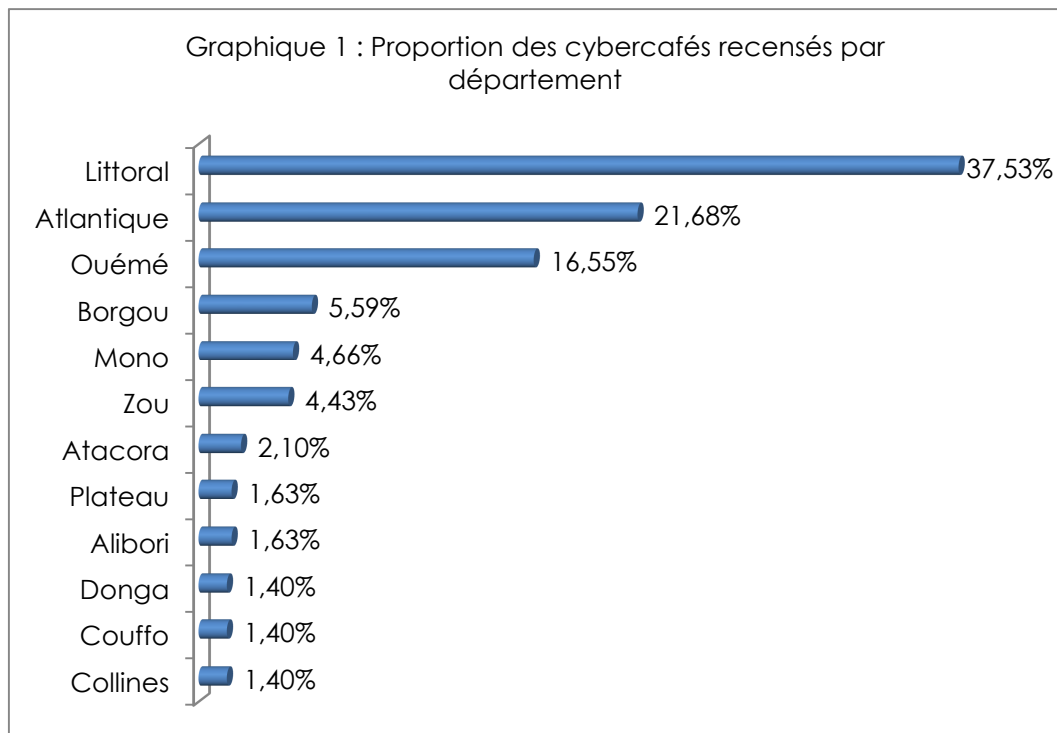
DONGA	6	1,40%
LITTORAL	161	37,53%
MONO	20	4,66%
OUEME	71	16,55%
PLATEAU	7	1,63%
ZOU	19	4,43%
<b>TOTAL Général</b>	<b>429</b>	<b>100,00%</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

Par ailleurs, une analyse approfondie des données montre que 86% de ces cybers cafés sont fonctionnels contre 13% non fonctionnels ; les 1% restant sont en cours d'ouverture. Ainsi, 370 cybers cafés sont actuellement opérationnels<sup>1</sup> au Bénin.

Cependant, il importe de remarquer que 7% des cybers fonctionnels n'ont pas coopéré avec les agents recenseurs dans l'accomplissement de leur mission sur le terrain. La plupart de ces cybers sont localisés à Cotonou.

Une illustration de la répartition géographique des cybers recensés se trouve ci-contre :



<sup>1</sup> Cybers opérationnels = Cybers fonctionnels + Cybers refus de coopération

#### 4.1.2. Répartition des cybers cafés par département et par type de cyber

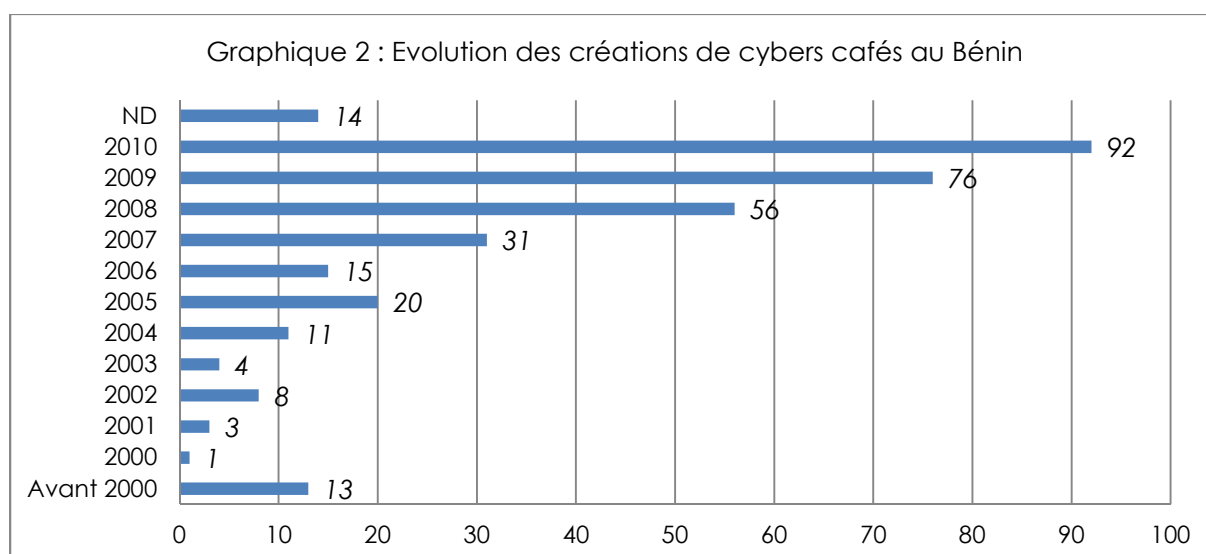
La répartition des cybers cafés par département et par type se présente comme suit :

**Tableau 2 : Répartition des cybers cafés par département et par type de cyber**

Départements	Types de cybers - Cafés				Total Général
	Opérationnels		Non Fonctionnel	En cours d'ouverture	
	Fonctionnel	Refus de coopération			
<b>ALIBORI</b>	5	0	2	0	<b>7</b>
<b>ATACORA</b>	7	0	2	0	<b>9</b>
<b>ATLANTIQUE</b>	77	4	10	2	<b>93</b>
<b>BORGOU</b>	18	0	6	0	<b>24</b>
<b>COLLINES</b>	3	0	3	0	<b>6</b>
<b>COUFFO</b>	5	0	1	0	<b>6</b>
<b>DONGA</b>	3	0	3	0	<b>6</b>
<b>LITTORAL</b>	135	18	8	0	<b>161</b>
<b>MONO</b>	15	0	5	0	<b>20</b>
<b>OUEME</b>	57	3	10	1	<b>71</b>
<b>PLATEAU</b>	4	1	2	0	<b>7</b>
<b>ZOU</b>	15	0	4	0	<b>19</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>344</b>	<b>26</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>429</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

Par ailleurs, une analyse structurée de l'implantation dans le temps des cybers cafés au Bénin nous a permis d'obtenir, pour les cybers interviewés soit 344 sur 370, le graphique 2 ci-dessous :





Par département administratif, on obtient l'évolution suivante :

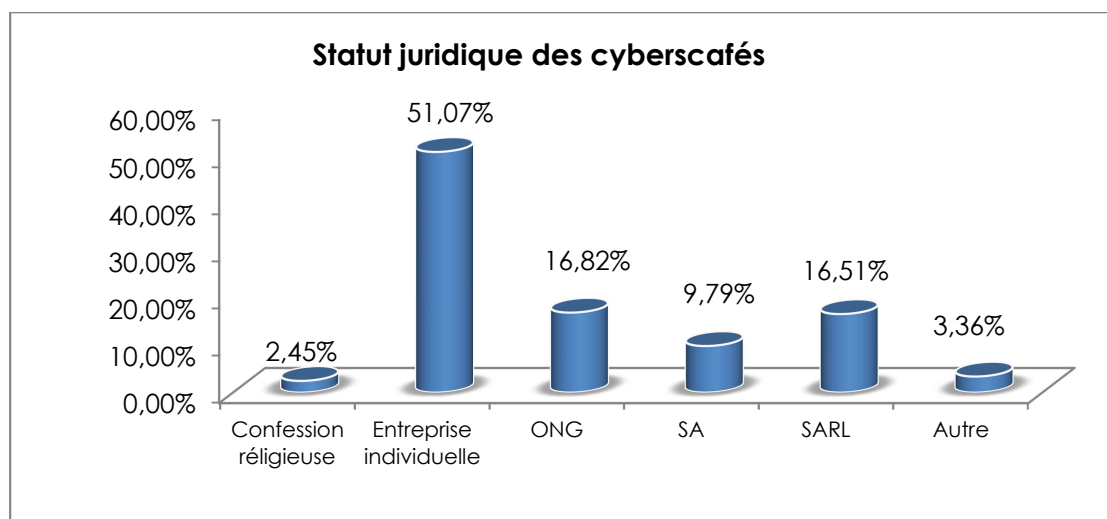
**Tableau 3 : Répartition des cybercafés interviewés par année de démarrage et par départemental**

Départements	Année de démarrage													Total
	avant 2000	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	ND	
Collines	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	3
Donga	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3
Plateau	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	4
Alibori	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	1	0	5
Couffo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	5
Atacora	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2	1	0	7
Mono	0	1	0	0	0	2	0	1	1	1	4	5	0	15
Zou	0	0	0	0	0	1	0	1	4	3	2	4	0	15
Borgou	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	8	4	0	18
Ouémé	3	0		1		5	4	1	5	10	8	18	2	57
Atlantique	1	0	0	2	2	0	2	4	7	11	19	26	3	77
Littoral	9	0	2	3	2	2	10	5	11	23	30	29	9	135
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>56</b>	<b>76</b>	<b>92</b>	<b>14</b>	<b>344</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

• **Statut juridique des cybers cafés au Bénin**

La majorité des cybers cafés existant au Bénin sont des cybers mis en place par des entreprises individuelles (51,7%), les ONG (16,82%) et les SARL (16,51%).



- **Fournisseurs de capacités des cybers cafés au Bénin**

Au Bénin, où le back borne Internet demeure le monopole de l'opérateur historique (BENIN TELECOM) avec quelques dérogations aux fournisseurs de service Internet que sont : OTI, ISOCEL TELECOMS, EUPHORBIA et les opérateurs GSM, l'enquête a permis de faire le point des opérateurs et prestataires de services exerçant sur ce marché particulier.

Les résultats du recensement révèlent que 54% des cybers cafés fonctionnels au Bénin louent leurs capacités chez l'opérateur historique (BENIN TELECOMS), ensuite on a les sociétés telles qu'OTI (23%), ISOCEL TELECOMS (15%), etc.

**Tableau 4 : Répartition des cybercafés interviewés en fonction du fournisseur de capacités**

<b>Fournisseurs d'Accès Internet</b>	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence</b>
BENIN TELECOM SA	185	53,78%
OTI	79	22,97%
ISOCEL	50	14,53%
Par satellite	9	2,62%
MTN	6	1,74%
MOOV	5	1,45%
GLO	4	1,16%
EUPHORBIA	1	0,29%
AUTRE	5	1,45%
<b>Total général</b>	<b>344</b>	<b>100,00%</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

- **Catégorie des clients des cybers cafés au Bénin**

Au Bénin, la clientèle des cybers cafés est une clientèle essentiellement jeune. En effet, 49,42% de la clientèle est constituée d'élèves et d'étudiants.

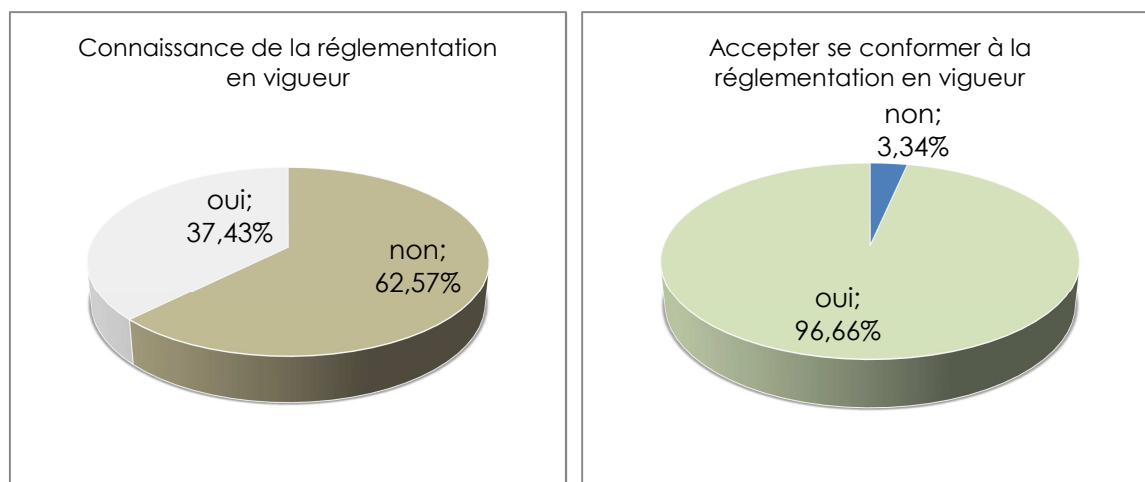
**Tableau 5 : Répartition de la clientèle des cybercafés**

<b>Les clients les plus fréquents</b>	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence</b>
Elèves	119	34,59%
Clients inconnus	115	33,43%
Etudiants	51	14,83%
Particuliers	24	6,98%
Fonctionnaires	20	5,81%
Etrangers	8	2,33%
Autre	3	0,87%
ND	4	1,16%
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>100,00%</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

- **Connaissance de la réglementation des SVA au Bénin**

Beaucoup de responsables et/ou gérants des cybers cafés ignorent l'existence d'une réglementation sur les services à valeur ajoutée au Bénin. Mais l'ATRPT pourrait se réjouir du fait que presque tous les gérants de cybers sont disposés à se conformer à la réglementation en vigueur dans le pays.



- Parc informatique des cybers cafés au Bénin

Au total **3 178 ordinateurs** opérationnels ont été dénombrés au niveau des 344 cybers cafés fonctionnels au cours du recensement, avec une **moyenne de 10 ordinateurs par cyber café** au Bénin.

- Tarif moyen d'une heure de navigation dans un cyber café au Bénin

Le tarif moyen d'une heure de navigation dans un cyber café au Bénin est de **332 FCFA**.

- Effectif et salaire moyen du personnel des cybers cafés au Bénin

L'effectif moyen du personnel employé par cyber café au Bénin est de deux (2) agents. De même, le salaire moyen d'un personnel de cyber café au Bénin pourrait être évalué à **30 425 FCFA**.

#### 4.2. Au plan départemental

Une classification des résultats issus du recensement par département permet de mieux comprendre la répartition des cybers cafés au niveau de chaque département à travers les communes qui le composent.

##### 4.2.1. Département de l'Alibori

Composé de six (6) communes à savoir : *Malanville, Kandi, Banikoara, Gogounou, Karimama et Ségbana*, le recensement des cybers cafés dans le département de l'Alibori a révélé la présence de sept (7) cybers cafés dont deux (2) non fonctionnels. La répartition spatiale de ces cybers dans le département donne ce qui suit :

**Tableau 6 : Répartition des cybers cafés par commune dans l'Alibori**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non Fonctionnels	Total
<b>Malanville</b>	1	1	<b>2</b>
<b>Kandi</b>	2	1	<b>3</b>
<b>Banikoara</b>	2	0	<b>2</b>
<b>Gogounou</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Karimama</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Ségbana</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

De l'analyse de ce tableau, il ressort que seules trois (3) communes de ce département disposent de cybers cafés.

Par ailleurs, le principal fournisseur de capacité de ces cybers demeure Bénin Télécoms.

Le tarif d'une heure de navigation Internet au niveau des cybers de ce département varie entre **400 et 500 FCFA**.

#### 4.2.2. Département de l'Atacora

Composé de neuf (9) communes à savoir : *Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Coblé, Kouandé, Péhunco, Toucountouna, Boukoumbé et Kérou*, le recensement des cybers cafés dans le département de l'Atacora a révélé la présence de neuf (9) cybers cafés dont deux (2) non fonctionnels. La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 7 : Répartition des cybers cafés par commune dans l'Atacora**

Communes	Types de cybers cafés		
	Opérationnels	Non fonctionnels	Total
Natitingou	3	1	4
Tanguiéta	2	1	3
Matéri	0	0	0
Coblé	0	0	0
Kouandé	0	0	0
Péhunco	0	0	0
Toucountouna	1	0	1
Boukoumbé	0	0	0
Kérou	1	0	1
<b>Total Général</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

De l'analyse de ce tableau, il ressort que seules quatre (4) communes de ce département disposent de cybers cafés, soit un taux de couverture (base commune) de 44%.

Par ailleurs, le principal fournisseur de capacité de ces cybers n'est pas très clairement spécifié.

Le tarif d'une heure de navigation Internet au niveau des cybers de ce département varie entre **200 et 500 FCFA**.

#### 4.2.3. Département de l'Atlantique

Composé de huit (8) communes à savoir : Abomey – calavi, Allada, Ouidah, Toffo, Sô Ava, Kpomassè, Zê et Tori Bossito, le recensement des cybers cafés dans le département de l'Atlantique a révélé la présence de quatre vingt treize (93) cybers cafés dont dix (10) non fonctionnels et deux (02) qui sont en cours d'ouverture. La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 8 : Répartition des cybers cafés par commune dans l'Atlantique**

Communes	Types de Cybers			
	Opérationnels	Non fonctionnels	En cours d'ouverture	Total
<b>Abomey Calavi</b>	65	8	<b>1</b>	<b>74</b>
<b>Allada</b>	2	1	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Ouidah</b>	10	0	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Toffo</b>	4	0	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Sô Ava</b>	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Kpomassè</b>	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Zê</b>	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Tori Bossito</b>	0	1	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total Général</b>	<b>81</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>93</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

Au niveau du département de l'Atlantique, trois (3) communes ne disposent pas de cybers cafés ; il s'agit des communes de Sô Ava, de Kpomassè et de Zê.

L'analyse des fournisseurs de capacité au niveau des cybers de ce département révèle la présence de trois (3) principaux fournisseurs de services Internet (FSI). Il s'agit de BENIN TELECOMS, OTI et d'ISOCEL TELECOMS. En plus de ces fournisseurs, on dénombre MTN et MOOV.

Le recensement a également permis de détecter trois autres fournisseurs non connus de l'ATRPT ; il s'agit de **CIA Djonké**<sup>2</sup>, **Auriol Sevalou**<sup>3</sup> et **Webnet**<sup>4</sup>.

Le tarif d'une heure de navigation Internet au niveau des cybers de ce département varie entre **200** et **500 FCFA**.

Par ailleurs, plus de 75% des gérants et/ou responsables des cybers cafés de ce département ignorent l'existence de texte réglementaire régissant la fourniture de

<sup>2</sup> Fournisseur du cyber NTIC Center à Abomey Calavi

<sup>3</sup> Fournisseur du cyber café Aux Bons Prix à Ouidah

<sup>4</sup> Fournisseur du Cyber ASHARIELLE à Abomey Calavi

service à valeur ajoutée (SVA) au Bénin. Cependant, ils sont pour la plus part disposés à se conformer à la législation en vigueur dans le secteur.

#### 4.2.4. Département du Borgou

Composé de huit (8) communes à savoir : *Parakou, N'dali, Tchaourou, Bembèrèkè, Kalalé, Nikki, Pèrèrè et Sinendé*. le recensement des cybers cafés dans le département du Borgou révèle la présence de vingt quatre (24) cybers cafés dont six (6) non fonctionnels. La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 9: Répartition des cybers cafés par commune dans le Borgou**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non fonctionnels	Total
<b>Parakou</b>	11	6	<b>17</b>
<b>N'dali</b>	2	0	<b>2</b>
<b>Tchaourou</b>	1	0	<b>1</b>
<b>Bemberèkè</b>	1	0	<b>1</b>
<b>Kalalé</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Nikki</b>	2	0	<b>2</b>
<b>Pèrèrè</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Sinendé</b>	1	0	<b>1</b>
<b>Total Général</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>24</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

Seules deux (2) communes du département du Borgou ne disposent pas de cybers cafés ; il s'agit des communes de Kalalé et de Pèrèrè.

Par ailleurs, l'analyse des fournisseurs de capacité au niveau des cybers de ce département révèle la présence de trois (3) principaux fournisseurs de services Internet (FSI). Il s'agit de BENIN TELECOMS, OTI et EUPHORBIA.

Le tarif d'une heure de navigation Internet au niveau des cybers de ce département varie entre **250** et **700 FCFA**.

#### 4.2.5. Département des Collines

Sur les six (6) communes que compte ce département, seules trois (3) disposent de cybers cafés opérationnels. Il s'agit de Savè, Glazoué et Savalou.

La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 10: Répartition des cybers cafés par commune dans les Collines**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non fonctionnels	Total
Savalou	1	0	1
Dassa	0	1	1
Glazoué	1	1	2
Savè	1	0	1
Bantè	0	1	1
Ouèssè	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

Par ailleurs, l'enquête a révélé qu'au nombre des fournisseurs de capacité des cybers cafés de ce département, il y en a qui n'était pas connu de l'ATRPT. Il s'agit du fournisseur SIGNIS<sup>5</sup>.

Le tarif d'une heure de navigation dans ce département varie entre **500** et **600 FCFA**.

#### 4.2.6. Département des Couffo

Sur les six (6) communes que compte ce département, seules deux (2) ne disposent pas de cybers cafés opérationnels. Il s'agit de : Djakotomey et Lalo.

La répartition spatiale des cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 11: Répartition des cybers cafés par commune dans le Couffo**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non fonctionnels	Total
Klouékanmè	2	0	2
Djakotomey	0	0	0
Dogbo Tota	1	0	1
Aplahoué	1	1	2
Toviklin	1	0	1
Lalo	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

<sup>5</sup> Fournisseur satellitaire sis en Italie, C'est le fournisseur du cyber café SONGHAÏ SAVALOU.



Par ailleurs, le principal fournisseur de capacité à ces cybers est BENIN TELECOMS. Le tarif d'une heure de navigation dans les cybers cafés de ce département varie entre **300** et **500 FCFA**.

#### 4.2.7. Département de la Donga

Le recensement des cybers cafés au niveau de ce département a donné un total de six (6) cybers dont trois (3) opérationnels.

La répartition spatiale des cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 12: Répartition des cybers cafés par commune dans la Donga**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non Fonctionnels	<b>Total</b>
Djougou	2	3	<b>5</b>
Ouaké	0	0	<b>0</b>
Bassila	1	0	<b>1</b>
Copargo	0	0	<b>0</b>
<b>Total Général</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

Sur les quatre (4) communes qui composent ce département, seules deux (2) disposent de cybers cafés opérationnels. Il s'agit des communes de Djougou et de Bassila.

Le principal fournisseur de capacité aux cybers dans ce département demeure BENIN TELECOMS.

Le tarif d'une heure de navigation dans ce département est de **400 FCFA**. On constate une stabilité de ce tarif au niveau de tous les cybers cafés du département.

#### 4.2.8. Département du Littoral

Constitué de la seule Commune de Cotonou, c'est le département qui contient la grande majorité des cybers cafés opérationnels dans le pays. En effet, le recensement a permis de dénombrer dans la ville de Cotonou, cent soixante un (161) cybers dont 153 opérationnels. Mais dix huit (18) de ces cybers opérationnels n'ont pas accepté fournis dans informations aux agents recenseurs. Ainsi, cent trente cinq (135) des cybers fonctionnels ont été interviewés au cours du recensement.

La répartition spatiale des cybers par arrondissement dans la commune de Cotonou se présente comme suit :

**Tableau 13 : Répartition des cybers cafés par commune dans le Littoral**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non Fonctionnels	Total
1 <sup>er</sup> Arrondissement	13	0	<b>13</b>
2 <sup>ème</sup> Arrondissement	17	0	<b>17</b>
3 <sup>ème</sup> Arrondissement	16	0	<b>16</b>
4 <sup>ème</sup> Arrondissement	5	0	<b>5</b>
5 <sup>ème</sup> Arrondissement	9	0	<b>9</b>
6 <sup>ème</sup> Arrondissement	9	1	<b>10</b>
7 <sup>ème</sup> Arrondissement	9	0	<b>9</b>
8 <sup>ème</sup> Arrondissement	8	0	<b>8</b>
9 <sup>ème</sup> Arrondissement	17	0	<b>17</b>
10 <sup>ème</sup> Arrondissement	13	2	<b>15</b>
11 <sup>ème</sup> Arrondissement	18	1	<b>19</b>
12 <sup>ème</sup> Arrondissement	7	2	<b>9</b>
13 <sup>ème</sup> Arrondissement	13	1	<b>14</b>
<b>Total Général</b>	<b>153</b>	<b>8</b>	<b>161</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

De l'analyse des données du recensement, il ressort que le nombre moyen de cybers cafés opérationnels par arrondissement dans la ville de Cotonou est douze (12). Par ailleurs, les principaux fournisseurs de capacité de ces cybers sont BENIN TELECOMS, ISOCEL TELECOMS et OTI. D'autres fournisseurs à savoir : MTN, MOOV et GLO sont également présents dans le littoral.

Le tarif d'une heure de navigation dans ce département varie entre **150 et 500 FCFA**.

#### 4.2.9. Département du Mono

Le recensement des cybers cafés au niveau de ce département a donné un total de vingt (20) cybers dont quinze (15) opérationnels.

La répartition spatiale des cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 14: Répartition des cybers cafés par commune dans le Mono**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non fonctionnels	<b>Total</b>
Comé	2	0	<b>2</b>
Grand Popo	2	2	<b>4</b>
Houéyogbé	0	0	<b>0</b>
Lokossa	10	3	<b>13</b>
Bopa	1	0	<b>1</b>
Athiémé	0	0	<b>0</b>
<b>Total Général</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>20</b>

*Source : (Enquête ATRPT, 2010)*

Au terme de l'enquête, il ressort que les communes de Houéyogbé et d'Athiémé ne disposent pas encore de cybers cafés.

Les principaux fournisseurs de capacité aux cybers de ce département sont BENIN TELECOMS et OTI.

Le tarif d'une heure de navigation dans les cybers de ce département varie entre **200** et **500 FCFA**.

#### 4.2.10. Département de l'Ouémé

Composé de neuf (9) communes à savoir : *Porto Novo, Adjohoun, Bonou, Dangbo, Akpro Missérété, Sèmè -Kpodji, Avrankou, Aguégué et Adjarra*, le recensement des cybers cafés dans le département de l'Ouémé révèle la présence de soixante onze (71) cybers cafés dont dix (10) non fonctionnels.

La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 15 : Répartition des cybers cafés par commune dans l'Ouémé**

Communes	Types de Cybers			
	Opérationnels	Non Fonctionnels	En cours d'ouverture	Total
Adjohoun	1	1	0	2
Adjarra	3	0	0	3
Avrankou	0	0	0	0
Akpro Missérété	2	1	0	3
Aguégué	0	0	0	0
Bonou	0	0	0	0
Dangbo	1	0	0	1
Porto Novo	43	5	1	49
Sèmè Kpodji	10	3	0	13
<b>Total Général</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>71</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort que trois communes du département de l'ouémé (Avrankou, Aguégué et Bonou) ne disposent encore de cybers cafés.

Par ailleurs, les principaux fournisseurs de capacité de ces cybers sont BENIN TELECOMS, ISOCEL TELECOMS et OTI. D'autres fournisseurs tels que MTN, MOOV et GLO sont également présents dans l'Ouémé.

Le tarif d'une heure de navigation dans ce département varie entre **200 et 800 FCFA**.

#### 4.2.11. Département du Plateau

Composé de cinq (5) communes à savoir : Pobè, Kétou, Adja Ouèrè, Sakété et Ifangni, le recensement des cybers cafés dans le département du Plateau a révélé la présence de sept (7) cybers cafés dont deux (2) non fonctionnels.

La répartition spatiale de ces cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 16: Répartition des cybers cafés par commune dans le Plateau**

Communes	Types de Cybers		
	Opérationnels	Non Fonctionnels	Total
Pobè	3	0	3
Kétou	1	0	1
Ifangni	1	1	2
Sakété	0	0	0
Adja Ouèrè	0	1	1
<b>Total Général</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

Les communes de Sakété et d'Adja Ouèrè ne disposent pas de cybers cafés fonctionnels. Le principal fournisseur de capacité aux cybers de ce département est BENIN TELECOMS. Enfin, le tarif d'une heure de navigation dans les cybers du Plateau varie entre **300** et **800 FCFA**.

#### 4.2.12. Département du Zou

Sur les neuf communes que compte le département du Zou, seules quatre (4) disposent de cybers cafés fonctionnels. Au total, dix neuf (19) cybers cafés dont 15 opérationnels ont été recensés dans le département du Zou.

La répartition spatiale des cybers dans ce département donne ce qui suit :

**Tableau 17: Répartition des cybers cafés par commune dans le Zou**

Communes	Types de cybers		
	Opérationnels	Non fonctionnels	Total
Abomey	5	1	6
Bohicon	8	1	9
Zogbodomey	1	1	2
Djidja	0	0	0
Agbangnizoun	0	0	0
Za kpota	0	0	0
Covè	1	1	2
Zagnanado	0	0	0
Ouinhi	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>19</b>

Source : (Enquête ATRPT, 2010)

Les communes de Djidja, Agbangnizoun, Za Kpota, Zagnanado et Ouinhi ne disposent pas encore d'une installation de cybers cafés.

Les principaux fournisseurs de capacité de ces cybers cafés sont : BENIN TELECOMS et OTI.

Le tarif d'une heure de navigation dans ce département varie **250** et **600 FCFA**.

#### **V- DIFFICULTES RENCONTREES**

Au cours de l'opération, les agents recenseurs ont rencontré des difficultés de plusieurs ordres dont entre autres :

- ✓ Identification difficile des quartiers de ville dans le Littoral (Cotonou), l'Ouémé (Porto Novo) et le Borgou (Parakou) ;
- ✓ Période de recensement peu favorable à cause de la saison des pluies ;
- ✓ Réticences des personnes rencontrées à fournir les informations demandées ;
- ✓ Refus systématique de certaines personnes rencontrées à coopérer ;
- ✓ Problème des transports pour se déplacer d'une commune à une autre. En effet, les moyens de transport sont facilement à la portée des populations seulement des jours de marché ;
- ✓ Certaines voies d'accès aux localités sont très difficilement praticables.

#### **VI- RECOMMANDATIONS**

A l'issu de cette opération d'importance, les recommandations suivantes pourraient être formulées :

⇒ ***Pour les prochaines enquêtes***

- ✓ Mener des actions d'information et de sensibilisation de façon approfondie (communiqué dans toutes les radios locales, informer les chefs quartiers, etc) avant de déployer les agents recenseurs sur le terrain ;
- ✓ Tenir compte des saisons de pluie pour la programmation des phases de collecte des données sur le terrain ;
- ✓ Distribuer des cartes de villes et de quartiers aux agents recenseurs pour leur permettre d'éviter des pertes de temps liées à l'identification de certaines localités ;
- ✓ Mettre à la disposition des agents de terrain des matériels tels que stylo, crayon, gomme, cahier, etc ;
- ✓ Il serait intéressant pour l'ATRPT de mener des actions publicitaires visant à donner plus de visibilité sur les actions qu'elle mène ;
- ✓ Mener une enquête de satisfaction des consommateurs des services de télécommunications à cause des multiples plaintes des gérants de cybercafés recensés.

⇒ **Pour l'exploitation des résultats du recensement**

- ✓ Mener des actions de sensibilisation et d'information à l'endroit des responsables et gérants de cybers cafés afin de les amener à se conformer à la réglementation en vigueur dans le secteur ;
- ✓ Elaborer en collaboration avec l'association des gérants de cybers cafés et tous les autres acteurs concernés, la stratégie de lutte contre la cybercriminalité au Bénin ;
- ✓ Procéder par des contrôles périodiques à la vérification par les cybers cafés de la réglementation en vigueur en matière de fourniture de service à valeur ajoutée au Bénin.

## VII- CONCLUSION

Au terme du présent recensement des cybers cafés au Bénin, les conclusions suivantes pourraient être tirées :

- ✓ Il existe au Bénin à la date du 19 septembre 2010, 370 cybers cafés fonctionnels ;
- ✓ Cinquante six (56) cybers ont fermé leurs portes (non fonctionnels) ;
- ✓ Ces cybers sont inégalement répartis sur toute l'étendue du territoire national avec une forte concentration dans le Littoral (37,53%), l'Atlantique (21,68%) et l'Ouémé (16,55%) ;
- ✓ La plus part des responsables et gérants de cybers cafés ignorent l'existence d'une réglementation sur la fourniture des services à valeur ajoutée. Mais ils sont disposés à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur dès que l'Autorité de Régulation les y invitera.



